

25<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

25<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page	2 fr. 75
» 2 <sup>e</sup> page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES EVENEMENTS

### Un sérieux avertissement

Il s'est dit des choses extrêmement intéressantes à la récente séance tenue par le Comité Exécutif du Parti radical-socialiste. Paroles qui en disaient long et qui en laissaient deviner davantage, encore ! Paroles lourdes de pensées inexprimées !... Inexprimées, oui ! Mais distinctement entendues...

M. Daladier, ministre de la Guerre, et M. Jean Mistler, président de la commission des affaires extérieures, y ont développé un double exposé de la politique française après lequel on peut bien dire que, s'ils font toujours partie du Front populaire, c'est pour y défendre les principes dont il est l'antonomie ; que, s'ils y restent en fait, leur pensée et leur cœur n'y sont plus !

Défense nationale ! Ordre républicain ! Sécurité française !... Ce ne sont pas de vieilles formules périmées. Ce sont des réalités permanentes, des nécessités vitales ! Ces principes qu'on laisse passer à l'arrière-plan des préoccupations journalières pendant les périodes calmes, nul ne songe à en sourire en ce moment. Ils ont été affirmés avec une force émouvante par les deux orateurs du parti radical avant d'être formulés dans l'ordre du jour que le Comité Exécutif a voté avec une enthousiaste unanimité.

Ce faisant, il a exprimé le sentiment profond du pays. En présence des troubles, de l'agitation, des violences et des campagnes que celui-ci voit se développer, il se rend compte que le Parlement et le Gouvernement doivent être plus que jamais résolus à faire face au péril extérieur rendu plus redoutable par le désordre intérieur, c'est-à-dire plus que jamais résolus à poursuivre une politique de défense nationale et de défense républicaine, capables d'assurer l'intangibilité de nos frontières et le maintien de l'ordre social !

« Jamais, s'est écrié M. Daladier, nous n'aurions toléré la question de la réduction du service militaire fut soulevée au Conseil des Ministres et nous ne le tolérerons pas !... »

Le service de deux ans assure à la France une armée de 600.000 hommes, dont 150.000 sont en Afrique du Nord et 50.000 dans les colonies. Il reste, pour la couverture des frontières, 400.000 hommes. En face, il y a un pays qui possède 800.000 hommes par contingent, 200.000 hommes dans les camps de travail et 50.000 schupos.

Après ce tableau dont nous rapportons les éléments essentiels, le ministre de la guerre, qui est en même temps président effectif du parti radical, a ajouté d'après le compte rendu communiqué à la presse :

« Nous voulons éviter d'exposer les destinées de notre patrie dans une nouvelle plaine de Charleroi. Par une irruption brusquée, l'ennemi prendrait, sur notre sol, des gages économiques et militaires et nous porterait un coup qui nous mettrait, déjà, en posture de vaincre devant l'opinion mondiale. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir, pour tout homme qui réfléchit, une autre politique que la nôtre en matière de Défense Nationale. Nous ne devons rien marchander pour que notre pays soit en mesure de se protéger. Nous ferons en sorte que l'on ne dise pas que la France laisse son drapeau dans le fumier, selon l'expression d'un révolutionnaire converti. En 1914, on nous présentait au dehors comme divisés et ce fut une des causes de la guerre. Aujourd'hui, notre devoir est d'adresser aux autres peuples un appel à la collaboration. Mais, en attendant que cet appel soit entendu, soyons en mesure, non pas de mander la paix, car alors nous ne l'obtiendrions pas, mais de l'imposer. Et, sur ce devoir, je ne transigerai jamais ! »

Pour ce qui est de sa tâche personnelle qui est d'assurer la Défense nationale, M. Daladier a opposé ces déclarations vigoureuses et droites au formidable réarmement germanique et l'on ne peut pas dire qu'il soit sorti de ce rôle quand il a ajouté que « la

France ne peut être libre, forte et heureuse que dans la mesure où ne persisteront pas des conflits sans cesse renaissants. »

Une autre vérité, mise en plein relief autant par M. Daladier que par M. Mistler, c'est que la France, si elle ne veut pas mourir, ne peut s'exposer à lutter à la fois sur ses deux frontières des Alpes et du Rhin et que, par conséquent, toute politique anti-italienne risque d'être fatale à notre pays.

En foi de quoi et pour approuver pleinement l'exposé politique qu'il venait d'entendre, le Comité Exécutif vota un ordre du jour affirmant sa fidélité au principe de non-intervention dans les affaires d'Espagne, à la doctrine de la sécurité collective et au renforcement de notre système défensif. En termes exprès il a approuvé « la politique extérieure du Gouvernement orientée vers le maintien de la paix internationale et le resserrement des liens qui unissent la France aux grandes démocraties et à tous les Etats pacifiques, ainsi qu'à son œuvre d'organisation de la défense nationale qui est nécessaire aussi bien au maintien de la paix qu'à la sauvegarde de l'intégrité et de la liberté du pays ».

Quant à la politique intérieure du même gouvernement, voici ce que l'ordre du jour adopté en a dit : « Rappelant, enfin, conformément aux décisions du Congrès de Biarritz que les réformes sociales heureusement accomplies ne sauraient porter leurs fruits que dans la rénovation de l'activité économique de nos pays qui exige le maintien de l'ordre et le respect de la loi républicaine... »

Tout cela est parfaitement clair. C'est un avertissement... En préparant le chambardement intérieur, la politique menée par certains éléments du Front populaire attirera inévitablement sur nous une guerre étrangère. Faite dans ces conditions, celle-ci amènerait le démembrement de la patrie et la triomphe en Europe du fascisme hitlérien.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

### Record de vitesse

Le budget a été voté à la Chambre avec une vitesse telle que personne ne l'a vu passer. A ce propos il y eut pas mal de « mots », non pas à la tribune où l'on n'avait pas le temps d'accéder, mais dans les couloirs :

— Nous avons chronométré le débat par avance, disait M. Vincent-Auriol triomphant. Le débat, en tout, durera cinquante-cinq heures.

— Il aurait pu durer cinquante-cinq minutes ou cinquante-cinq secondes, répondit M. Paul Reynaud. On n'avait qu'à voter le budget en un seul article.

M. Vincent-Auriol esquissa un sourire :

— Ce n'est pas été convenable, dit-il.

— Pourquoi M. Léo Lagrange, sous-secrétaire d'Etat aux sports et aux loisirs, n'est-il pas là ? demanda M. Tinguy de Noët. Il serait à sa place.

— Il viendra quand on discutera les crédits affectés aux sports, dit M. Vaillant-Couturier.

— Il devrait être là tout le temps, riposta M. de Tinguy, puisqu'il s'agit de battre un record de vitesse.

M. François Piétri disait :

— Cette discussion du budget ressemble au déroulement d'un film cinématographique.

— D'un film muet, dit M. Mistler, car personne ne parle.

On demandait à M. Jacques Duclos :

— Vous avez donc voté les budgets de la défense nationale ?

— On ne nous pas demandé notre avis, répondit le leader communiste. On ne les a mis aux voix ni par scrutin ni à mains levées. On a dit : « Adopté » sans avoir consulté personne.

— Comme en Russie, quoi !... M. Jacques Duclos se demanda s'il devait rire ou se fâcher. Puis, il se décida et, en riant, il déclara :

— Exactement.

On croyait que les fonds secrets étaient supprimés puisque M. Léon Blum l'avait dit. Mais M. Louis Marin découvrit dans le projet de budget des cré-

## Informations

### Election sénatoriale

Dimanche a eu lieu une élection sénatoriale dans la Manche.

Inscrits : 1.159 ; votants, 1.151. Ont obtenu : MM. Guérin, député U.R.D., 894 voix, élu ; Godal, maire, radical-socialiste, de Grandville, 80.

Il s'agissait de remplacer M. Du Douy, U. R., décédé.

### Le projet de loi sur la presse

MM. Decourtois, président de la Commission de législation civile du Sénat, et Maulion, rapporteur du projet de loi sur la presse, ont reçu, cet après-midi, au Luxembourg une délégation du Syndicat national des journalistes.

La délégation a présenté un certain nombre d'observations relatives au texte issu des délibérations de la Chambre et qui concernent notamment la responsabilité du gérant, la correctionnalisation des délits de presse et le droit de réponse.

Des documents ayant trait à ces questions, notamment le procès-verbal des délibérations du Syndicat national, ont été remis au rapporteur par la délégation.

### Le rapprochement franco-italien

Les milieux diplomatiques anglais tiennent pour prématurées les informations de Rome selon lesquelles l'accord méditerranéen entre l'Angleterre et l'Italie serait rendu public, de façon imminente, et suivant lesquelles toutes les difficultés qui existaient entre les deux pays auraient été réglées.

Si la formule que contiendraient les échanges d'assurance sur le respect des intérêts réciproques des deux pays en Méditerranée est pratiquement arrêtée, la publication de l'accord même a été retardée par la nécessité de régler un certain nombre de questions préalables.

### En Belgique

Le correspondant du « Sunday Referee » à Bruxelles se fait l'écho de certains rumeurs circulant actuellement dans les milieux belges, selon lesquelles un conflit aurait éclaté entre le roi Léopold et son gouvernement, le souverain refusant, dit-on, de convoler en secondes noces avec l'archiduchesse Adélaïde, sœur aînée du prince Otto, prétendant à la couronne autrichienne.

Mais le roi Léopold ne veut pas contracter mariage, car il n'a pas encore oublié la reine Astrid, tuée dans un accident d'automobile, il y a environ quinze mois.

On parle même de la possibilité d'une abdication du roi, en faveur de son fils aîné, âgé de 6 ans.

### Le couronnement du roi George

La proclamation de la date du couronnement du roi Georges et de la reine Elizabeth a été lu solennellement, samedi après-midi, au palais de Saint-James, à Charing-Cross, et à Temple-Bar. La proclamation, rédigée en langue archaïque, serait presque identique à celle lue au printemps dernier pour annoncer la date du couronnement du roi Edouard, si elle n'annonçait, cette fois, le couronnement d'une reine « notre épouse très aimée » ; elle maintient la date du 12 mai 1937.

A 14 h. 30, une foule de plus, sir Gerald Wollaston, roi d'armes de la cour d'Angleterre, a lu la proclamation du balcon du palais Saint-James.

### En Espagne

A la suite de l'échec des troupes gouvernementales à Boadilla del Monte, on signale que dans la soirée de vendredi, au cours de la nuit dernière et dans la matinée, un fort mouvement d'évacuation de civils et de troupes de l'armée Mangada, qui tiennent le secteur de l'Escorial, vers Colmenar Viejo, par la route de Villalba à Moralzarzal. La situation de cette armée devient chaque jour plus délicate devant la menace d'un encerclement complet. Un craquement du front de ce côté aurait des répercussions incalculables, car il entraînerait à bref délai le retrait des forces gouvernementales de Guadarrama et même de Somosierra.

### Plus de départs de volontaires

Le gouvernement polonais a fait connaître au gouvernement anglais qu'il avait décidé pour sa part d'interdire le départ de volontaires pour l'Espagne.

Les milieux diplomatiques anglais confirment que le « Foreign enlistment act », qui interdit aux sujets britanniques de combattre dans une guerre à laquelle ils n'ont pas été appelés, s'applique également à ces fonds secrets faussement disparus. Il en demanda la suppression.

A la stupeur des journalistes, les socialistes et les communistes qui sont, de temps immémorial, hostiles aux fonds secrets, les votèrent et les républicains modérés, qui n'ont jamais voulu les supprimer, ne les votèrent pas !

— Encore une fois, la maison à l'envers ! dit M. Joseph Denais.

quelle leur pays ne participe pas, pourra s'appliquer au conflit espagnol. En conséquence, le gouvernement britannique pourra faire état de cet acte pour interdire l'envoi de volontaires en Espagne.

### Les troubles reprennent en Palestine

Cependant que les travaux de la commission royale d'enquête sur les troubles de Palestine touchent à leur fin, on constate une recrudescence des actes de violence.

Les quatre quotidiens arabes ont été suspendus toute la semaine et il seront pendant une période indéfinie pour avoir publié des articles séditieux.

### Les élections aux Etats-Unis

Le 14 décembre a eu lieu constitutionnellement l'élection présidentielle. En effet, les 580 électeurs présidentiels qui avaient été élus le 3 novembre dernier, élus avec mandat impératif comme on sait, se sont réunis dans les capitales des quarante-huit Etats de l'Union et ont procédé à l'élection officielle du président de la République.

Le président Roosevelt a donc recueilli 528 voix et le gouverneur Landon, 8 voix.

D'autre part, on a publié le 14 décembre, pour la première fois, les résultats officiels des élections du 3 novembre.

Le président Roosevelt a recueilli 27.750.081 voix ; le gouverneur Landon : 16.679.648 ; M. Lemke, de l'Union Party, 892.822 voix ; M. Tomas, socialiste : 193.638 ; M. Browder, communiste : 79.635 voix ; bulletins nuls : 3.207 voix.

### EN PEU DE MOTS...

— Le major Deservesky a battu le record du monde des 100 kilomètres pour avions amphibies à la vitesse de 336 km. 924 à l'heure. Son appareil qui pesait 3.150 kilos était muni d'un moteur de 1.030 CV.

— On se marie très jeune en Allemagne. En 1934, selon une récente statistique, une jeune fille s'est mariée à moins de 15 ans et 62 autres entre 15 et 16 ans.

— Les membres de l'Association des officiers de réserve de l'armée de l'Air ont décidé de prendre l'initiative de toutes les actions et démarches, aux fins d'élever un monument à la mémoire de leur vice-président Jean Mermoz et des camarades disparus avec lui.

— La Suisse envisagerait la création d'un consulat général à Addis-Abeba, ce qui signifierait qu'elle reconnaît l'Empire d'Ethiopia.

## NOS ÉCHOS

### Histoires anglaises.

Monologue : Algernon, 28 ans : — Dieu du ciel ! puissances infernales ! Elle a refusé de m'embrasser !... Que signifie cela ?... A-t-elle découvert que je n'avais pas un sou ?... que je n'étais pas de famille noble ?... que ma commission de lieutenant m'était refusée ?... A-t-elle mangé de l'ail ?

— Mes amis, prêchait avec feu l'antialcoolique, songez seulement, si tous les cabarets étaient précipités au fond de la mer, tout ce qui en résulterait ! Une voix au fond de la salle : — Nul ne vous écouterait plus... tout le monde irait se noyer !

### Purification.

Sur l'ordre du docteur Ley, les hôteliers allemands vont faire la guerre... aux mots étrangers occupant les menus. C'est qu'il y en a, je vous assure ! Et, comme par hasard, surtout les mots français. Dame, la cuisine, n'est-ce pas ?

Bref, le mot « menu » sera remplacé par « speisekarte » ! Foin des « hors-d'œuvres », du « consommé », des « entrées » !

Le « châteaubriant » sera banni, et même les « delikatessen ».

### Marriage.

C'est la dernière histoire de l'abbé Mugnier. Il devait marier, étant le plus vieux ami de leurs grands-parents, deux jeunes fiancés charmants, mais très modernes :

— A quelle heure la cérémonie ? demandait l'excellent prêtre. Midi ?

— Oh ! monsieur l'abbé, suppliaient d'une même voix les deux jeunes gens, onze heures si vous le voulez bien. Nous ne voudrions pas manquer, après la cérémonie, la « première » à Auteuil.

### Chauffards ?

M. de Vogüé, qui vient de mourir, avait discuté un jour, longuement, avec M. Langeron, préfet de police : circulation, passages cloutés, éducation des automobilistes et des piétons... Enfin, fit M. Langeron, qu'est-ce qu'un chauffard ? Quelle différence y a-t-il exactement entre un chauffard et un chauffeur ?

## LES GRÈVES EN QUERCY

Dans notre région où les grands établissements industriels furent tout autant inconnus que les vastes exploitations agricoles, les conflits entre employeurs et employés conservèrent toujours un caractère personnel, n'affectant guère l'intérêt public.

Usages et règlements donnaient d'ailleurs la priorité aux patrons, c'est ainsi qu'une ordonnance royale de 1736 interdisait aux ouvriers de quitter leur maître sans préavis d'un mois, tandis que les maîtres pouvaient renvoyer les ouvriers sur préavis de 15 jours.

Lors de la création de manufactures occupant un nombreux personnel un arrêté du Conseil d'Etat du 26 février 1777 fit « défense à tous ouvriers, de former aucune association, de s'immiscer directement ou indirectement dans les discussions qui pourraient survenir entre les maîtres des manufactures et les ouvriers qui y sont attachés, de s'assembler à cet effet, de détourner les dits ouvriers, soit de vive voix, soit par écrit, du travail dont ils sont chargés... le tout sous peine d'emprisonnement, même sous plus grande peine s'il y échoit. » En même temps les maîtres des manufactures étaient tenus de signaler toute infraction à la Maréchaussée, laquelle devait « s'assurer des contrevenants et les conduire en prison pour y être détenus jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné ».

Nous ne savons si des différends survinrent entre la Direction et les ouvriers de la manufacture de draps créée à Cahors en 1770 et où, pour un travail effectif de douze heures, les salaires variaient de cinq à vingt sous ; de plus, spécifiait le règlement, « comme les veillées exigent pendant l'hiver une dépense de lumière très considérable », les frais d'éclairage devaient être retenus sur les salaires.

L'ouverture des Grands chemins », heureuse entreprise de l'Administration de la Haute-Guyenne, n'alla pas sans de nombreuses récriminations, en raison surtout de l'emploi du système des corvées utilisées tout d'abord ; il y eut même quelques « rebellions » qui nous sont mal connues.

Cependant des temps nouveaux s'annonçaient. En septembre 1788, par suite de l'augmentation des comestibles — lit-on, dans un Livre de raison — les garçons cordonniers ont demandé une augmentation de leurs « prix et ont refusé de rentrer dans les boutiques jusqu'à ce qu'ils fissent obtenir. Les maîtres se sont plaints de cette rébellion et la police a cru devoir les dissiper par la force. En conséquence, le guet à cheval ayant renoncé à un gros de nos braves crépains « a cru devoir les disperser pour en emprisonner quelques-uns. Mais ils avaient des armes et du courage : ils ont chargé vigoureusement la milice « bleue qui a été obligée de prendre la « fuite ».

Cela se passait à Bordeaux, métropole du Sud-Ouest, où de nombreux Quercynois s'adonnaient au négoce.

Malgré les bouleversements qu'elle accomplit, la Révolution n'améliora guère la condition des salariés.

Un jour de mai 1794 des ouvriers terrassiers occupés sur la route de Paris ayant abandonné leur chantier vers les 4 heures et demie du soir furent dénoncés à la Municipalité de Cahors par l'entrepreneur Lagarrigue. Appelés devant les officiers municipaux, les grévistes furent d'abord menacés de réclusion et, sur leur promesse de regagner le chantier, les menaces firent place à « quelques objurgations fraternelles ».

Le 28 vendémiaire an XIII, le maire de Cahors, Lagarde, écrivait à son collègue de Nérac :

« Les sieurs Louis Fabre, de l'Hérault, « Gilbert, de Galesse, Boubal, d'Empian (Hérault), l'un gamin, les deux autres « grands garçons engagés à la verrerie

M. de Vogüé sourit :

— Vous et moi nous sommes des chauffeurs. Tous les autres automobilistes sont des chauffards.

### Salaires de famine.

On prête à M. James Farley, ministre américain des P.T.T., l'intention de résigner ses fonctions pour devenir directeur de la censure cinématographique aux Etats-Unis. Et quand on connaît le traitement alloué audit directeur, on ne sera pas surpris de cette décision. Un

« de Cahors venant de quitter l'atelier « en pleine production pour se rendre « la verrerie de Nérac.

« Comme cette conduite porte un préjudice notable aux fabricants de la verrerie de Cahors, je vous prie de « faire arrêter ces trois ouvriers et les « faire conduire de brigade en brigade « dans notre ville... »

Le 12 juin 1806 Lagarde demandait au commandant de la gendarmerie de faire arrêter les nommés Céliarié et Pède, de Galesse, ouvriers travaillant à la verrerie Valette, lesquels venaient « d'abandonner furtivement l'atelier ».

« On le voit, les maîtres de l'Empire n'y allaient point de main-morte.

En vue, sans doute, d'obtenir ailleurs un salaire plus élevé, les ouvriers abandonnaient leur atelier ; un jour, faute d'avoir touché leur traitement, les juges de Cahors menacèrent de quitter le prétoire.

C'était à l'époque particulièrement troublée du Directoire : le Gouvernement discrédité, sans autorité et sans ressources, ne pouvait assurer l'ordre ni payer ses fonctionnaires. Le papier monnaie avait été multiplié à tel point que les assignats et leur succédané, les mandats territoriaux, étaient sans valeur ; les propriétaires spécifiaient en louant leurs domestiques que, faute « d'argent numéraire », pour les payer, ils auraient la faculté de se libérer au moyen de denrées, au prix de 1790 ; l'Etat lui-même en vint à fixer les traitements des fonctionnaires en une certaine quantité de grain et à exiger des contribuables le paiement en nature d'une partie des impôts.

Il fallait compter encore avec la méintelligence continue entre les diverses administrations lesquelles issues les unes et les autres d'élections plus ou moins vicieuses, n'avaient au-dessus d'elles aucun pouvoir central assez fort pour arbitrer leurs différends. C'était notamment le cas chez nous où l'administration du département, l'administration centrale — formée d' « exagérés » ou d' « anarchistes », disait-on encore — et le Tribunal dont les membres plus modérés — des « royalistes » ou des « partisans des brigands de la Vendée » ne pouvaient guère s'entendre.

Dans l'Observateur du Lot, le journal du notaire Carla, l'ex-prêtre Brunie multipliait les attaques virulentes contre les « magistrats félons » ; dans une réunion publique, le même « mettant en œuvre tous les moyens qu'une funeste éloquence lui prête » dénonça le Tribunal « corrupteur et corrompu », ainsi les juges refusèrent-ils de se rendre à la fête officielle de la Reconnaissance et des Victoires », l'orateur de la commune — toujours Brunie — affectant dans toutes les circonstances « de lancer quelques sarcasmes contre eux, tandis que les autorités constituées dont il était l'organe, paraissaient bien plus disposées à l'applaudir qu'à réprimer ses audaces. »

Un tel « climat » ne pouvait qu'être générateur d'incidents.

En 1796, l'Administration centrale avait décidé de faire payer en blé une partie du traitement des fonctionnaires du département, mais le Ministre « improuva » cette décision — « l'instigation de l'Administration centrale elle-même », prétendirent les membres du Tribunal. « Forcés par l'empire des « circonstances, déclarèrent-ils dans une « pétition du 19 novembre et se voyant « avec regret dans l'impossibilité absolue de continuer le service par le défaut de traitement chacun de ses « membres serait contraint de se retirer chez lui jusqu'à ce qu'il eût été « pourvu d'une manière sûre et efficace au paiement de la faible portion d'indemnité que la loi lui attri- « bue... »

L. SAINT-MARTY.

Lire la suite à la deuxième page.

Un tel « climat » ne pouvait qu'être générateur d'incidents.

En 1796, l'Administration centrale avait décidé de faire payer en blé une partie du traitement des fonctionnaires du département, mais le Ministre « improuva » cette décision — « l'instigation de l'Administration centrale elle-même », prétendirent les membres du Tribunal. « Forcés par l'empire des « circonstances, déclarèrent-ils dans une « pétition du 19 novembre et se voyant « avec regret dans l'impossibilité absolue de continuer le service par le défaut de traitement chacun de ses « membres serait contraint de se retirer chez lui jusqu'à ce qu'il eût été « pourvu d'une manière sûre et efficace au paiement de la faible portion d'indemnité que la loi lui attri- « bue... »

Un tel « climat » ne pouvait qu'être générateur d'incidents.

En 1796, l'Administration centrale avait décidé de faire payer en blé une partie du traitement des fonctionnaires du département, mais le Ministre « improuva » cette décision — « l'instigation de l'Administration centrale elle-même », prétendirent les membres du Tribunal. « Forcés par l'empire des « circonstances, déclarèrent-ils dans une « pétition du 19 novembre et se voyant « avec regret dans l'impossibilité absolue de continuer le service par le défaut de traitement chacun de ses « membres serait contraint de se retirer chez lui jusqu'à ce qu'il eût été « pourvu d'une manière sûre et efficace au paiement de la faible portion d'indemnité que la loi lui attri- « bue... »

L. SAINT-MARTY.

Lire la suite à la deuxième page.

Un tel « climat » ne pouvait qu'être générateur d'incidents.

En 1796, l'Administration centrale avait décidé de faire payer en blé une partie du traitement des fonctionnaires du département, mais le Ministre « improuva » cette décision — « l'instigation de l'Administration centrale elle-même », prétendirent les membres du Tribunal. « Forcés par l'empire des « circonstances, déclarèrent-ils dans une « pétition du 19 novembre et se voyant « avec regret dans l'impossibilité absolue de continuer le service par le défaut de traitement chacun de ses « membres serait contraint de se retirer chez lui jusqu'à ce qu'il eût été « pourvu d'une manière sûre et efficace au paiement de la faible portion d'indemnité que la loi lui attri- « bue... »

LE LISIERS.

# Chronique du Lot

## LES GRÈVES EN QUERCY

(Suite de l'article de 1<sup>er</sup> page)

Six jours plus tard, le Tribunal écrivait encore aux administrateurs : « Un silence dédaigneux de votre part, nous a fait voir que notre réclamation n'était d'aucun poids ; il nous prouve, ce que nous avions quelque peine à croire, qu'il s'est formé une conjuration dont le vrai but est de désorganiser un tribunal qui s'honore d'avoir bien servi la chose publique... et comme si ce n'était pas assez de votre silence à notre égard pour opérer une telle conviction, votre conduite envers les agents de vos bureaux qui ont reçu leur traitement conformément à la loi ne peut plus nous laisser de doute sur ce qui nous concerne. » En mai 1937, mêmes difficultés : « A la fin du mois, écrivent les magistrats, il nous sera dû trois mois de traitement ; pendant les six premiers mois de notre exercice nous n'avons reçu que 2.000 livres en papier monnaie, et les six mois suivants nous n'avons reçu en grains que la moitié de notre traitement... On a réduit notre traitement de 1.800 livres, dans un temps où nos dépenses ont augmenté de plus d'un tiers par l'accroissement progressif des dépenses et des marchandises », et une fois de plus les juges déclarent que tout retard dans le paiement de ce qui leur était dû « entraînerait infailliblement la cessation de la justice ».

A ces récriminations ajoutons celle que formulait le Président Deloncle le 14 décembre 1936 :

« L'impossibilité où se trouve le Tribunal civil, citoyens administrateurs, de continuer ses fonctions, sans feu d'engagement à vous inviter à lui procurer des fonds pour acheter du bois. Hier, nous en avons fait acheter une charge d'âne qui fut insuffisante pour la journée ; aujourd'hui, nous en avons fait acheter une autre charge qui nous suffira à peine pour la matinée, tant que nous sommes forcés de donner audience matin et soir... Du feu, du feu, sans quoi la Justice se gèle ».

Nous ne savons si la Justice gèle, du moins elle ne fut pas suspendue, mais plusieurs juges démissionnèrent, tel Trassy de Breteux, lequel invoqua le besoin urgent « de prendre le bouillon de grenouille et de passer ensuite aux eaux de Miers ». Les autres devaient applaudir au Coup d'Etat de Bonaparte dont ils attendaient la stabilité, l'ordre et... un traitement sûr.

(à suivre).

L. SAINT-MARTY.

## VOTES DE NOS DEPUTES

Scrutin sur l'ensemble du budget. **Ont voté pour :** MM. René Besse, Malvy et de Monzie. L'ensemble a été voté par 484 voix contre 73.

## LE DÉFENSEUR DE L'ENFANCE

Le défenseur de l'enfance, contre le fléau le plus meurtrier, c'est le Timbre Antituberculeux.

Pourquoi ? Parce que depuis que les Campagnes nationales du Timbre Antituberculeux ont été organisées et se sont poursuivies en France, les préventoriums ont paru et se sont multipliés dans notre pays.

En France, avant les Campagnes Antituberculeuses, nous n'avions aucun préventorium. Aujourd'hui, nous disposons de 214 préventoriums comprenant 24.143 lits.

A quoi sert donc le préventorium ? Quel est son but ?

Il reçoit des enfants atteints de lésions non contagieuses, présentant des formes initiales et curables de tuberculose ou de des enfants malingres, chétifs. Dans l'un et l'autre cas, le mauvais état général de ces enfants les expose ou à la contagion tuberculeuse ou à l'aggravation de leur mal.

Prévenir la contagion, prévenir l'aggravation de la maladie chez les enfants qui présentent déjà des manifestations légères, tel est le but du préventorium.

Les fonds recueillis par le Timbre Antituberculeux ont permis — entr'autres créations — la fondation de l'admirable *Maison des Tout-Petits* (préventorium d'enfants en bas âge), à Monceau-St-Waast (Nord).

Achetez le Timbre Antituberculeux « La Défense contre la Tuberculose ».

## Compatriote

Nous apprenons avec plaisir la nomination au titre de factrice à la gare de St-Mauriens (Gironde), de notre compatriote, Mme Anna Jaunin. Nos félicitations.

## Un de moins !

M. Joachim Rustaud, de Reyrevignes, au cours d'une partie de chasse, a tué un gros renard.

## EDEN

MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI (à 20 heures 45)  
VENDREDI (matinée à 14 heures 45)

## Deux grands films

## KNOCK

ou *Le triomphe de la médecine* le chef-d'œuvre de Jules ROUAINS

## Louis JOUVET

l'interprète de « Topaze »

## PALAU et LARQUEY

## Taro le Païen

AVEC MALA, la vedette d'« Esquimaux » Samedi changement de programme

## Un bon nettoyage

Il faut enlever des routes tous les panneaux qui enlaidissent nos paysages.

Les Ministres de l'Intérieur et des Travaux Publics rappellent que le 1<sup>er</sup> janvier 1938 viendra à expiration le délai imparti par la loi du 3 juillet 1934 modifiée par le décret du 30 octobre 1935 pour l'enlèvement des panneaux de toute nature installés par des particuliers sur toutes routes du domaine public, ainsi que des panneaux indicateurs, signaux, panneaux-réclame, sur propriétés privées qui ne satisfont pas aux prescriptions réglementaires.

Aucune prorogation ne pourra être accordée.

Les ouvrages tombant sous le coup de cette interdiction sont :

1<sup>o</sup> Les panneaux-réclame posés sur la voie publique ou sur les poteaux et pylônes des services publics, implantés sur la voie publique ;

2<sup>o</sup> Les panneaux-réclame ou autres placés sur les immeubles ou terrains bordant la voie publique et qui par leur forme, leurs couleurs, ou leurs dimensions peuvent être confondus avec les signaux administratifs ;

3<sup>o</sup> Les panneaux établis à proximité des croisements ou bifurcations, des courbes et des passages à niveau en-deçà d'une zone de 30 mètres réservée de chaque côté de la route.

Les personnes qui possèdent de semblables panneaux sont donc tenues de les faire disparaître pour la date fixée, en se conformant aux indications qui leur seront fournies, s'il y a lieu, par les Chefs de service de la voie intéressée. Faute par eux de se conformer à cette prescription l'enlèvement des panneaux sera immédiatement après le 1<sup>er</sup> janvier 1938 poursuivi devant les Tribunaux sans préjudice de l'application aux délinquants des sanctions édictées par l'article 2 du décret-loi du 30 octobre 1935.

## AUX COMMERCANTS DU LOT

On nous communique :

Le Président de la République décrète (J.O. du 22-11-36).

La date de mise en application de la loi du 11 mars 1932 sur les allocations familiales est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 1937 pour les professions désignées ci-dessous, et dans tous les autres établissements commerciaux de toute nature :

Commerce et Administration privée, Commerce de produits agricoles, Marchands d'engrais, de fumiers, Marchand de bougies, Marchand de couleurs, Commerce de papiers, Papeterie, livres, objets d'art, Commerce de tissus et objet d'habillement, Commerce de matériaux et objets pour l'usage domestique, Soins personnels, Coiffeurs, Commerce forain, Spectacles.

D'après cette nomenclature tous les employeurs de toute profession sont tenus de s'affilier à la Caisse de Compensation pour Allocations Familiales « agréée » pour leur département. Une défaillance tardive augmenterait leur contribution et aussi des avertissements suivis de sanctions de la part de M. l'Inspecteur du Travail.

Pour les commerçants du Lot s'adresser : Quai Cavaignac, Cahors.

## ALLOCATIONS FAMILIALES

Sur la proposition du conseiller d'Etat directeur général du travail, sont applicables dans les catégories professionnelles les taux minima d'allocations familiales afférents à chaque enfant, tels qu'ils sont fixés par l'arrêté du 5 septembre 1933 dans le département du Lot.

## LES TRUFFES

Au marché de samedi, à Cahors, il y a eu un apport de 3.000 kilos de truffes : mais une baisse s'est produite sur les cours qui ont été de 65 à 70 francs le kilo.

A la foire de Souillac, de samedi 19 décembre, les truffes se sont vendues de 75 à 80 fr. le kilo.

Au marché de Martel, samedi 19 décembre, 15 quintaux de truffes ont été apportés et vendus au prix de 75 à 80 fr. le kilo.

A Catus, le 17, elles ont valu de 85 à 95 fr. le kilo.

## A la 17<sup>e</sup> région

Mardi matin, à 9 heures 30, a eu lieu la prise de commandement du général Ménard, commandant la 17<sup>e</sup> région.

Après sa visite aux autorités civiles de la ville, le général Ménard, auquel les troupes rendirent les honneurs militaires, regagna le quartier général.

## Fermeture tardive

Pour fermeture tardive de son débit, contravention a été dressée à M. St-Hilaire, cafetier à Anglars-Juillac.

## Recherches

Sur mandat d'arrêt décerné par le parquet de Libourne, les gendarmes recherchent les nommés Albert Selves, 23 ans, Jean-Baptiste Balma-yid et Jean Fédera.

## ASSURANCES SOCIALES

Par arrêté du 24 octobre 1936, sont promus à la classe supérieure de leur grade, les fonctionnaires et agents des services régionaux des Assurances sociales de la région toulousaine.

MM. Troupel, directeur chargé des fonctions d'inspecteur ; Bés, chef de section inspecteur ; Diehl, inspecteur ; Galissie, Métaire, Mlle St-Marc, rédactrices-vérificatrices ; Mmes Andillac, Savignac, Thouvinon, Mlle Mazeau, commis principaux ; Mlles Ausset, Fournet, Mme Lasserre, sténo-dactylo-mécanographes. — Félicitations.

## A L'UNION DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS DE LA 17<sup>e</sup> RÉGION

L'Union des mutilés et réformés de la 17<sup>e</sup> région a tenu son assemblée générale statutaire à Toulouse, en présence d'un nombre important d'adhérents.

M. Cluzet, membre de la Chambre de commerce, présidait cette réunion au cours de laquelle fut présenté, tout d'abord, le rapport moral par M. Faci, secrétaire général.

Celui-ci a tenu à rappeler le but poursuivi qui est : 1<sup>o</sup> de défendre les intérêts matériels et moraux des membres de l'Union par des interventions légales auprès des pouvoirs publics ; 2<sup>o</sup> d'entreprendre toutes études dans l'intérêt général de toutes les victimes de la guerre, d'avant-guerre et d'après-guerre ; 3<sup>o</sup> d'établir et de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre ses adhérents par une assistance fraternelle et mutuelle.

Par les soins de ce groupement de multiples dossiers ont été examinés, et de nombreux mémoires ont été rédigés pour assurer la défense des intéressés devant la commission supérieure de révision des pensions. En outre, une action importante a été menée en vue de faire surseoir à la suppression des pensions à partir du 1<sup>er</sup> août écoulé, et la délicate question de la révision des pensions a elle-même fait l'objet d'une étude très minutieuse et très attentive. Bref, c'est à faire reconnaître des droits et à réparer des injustices que s'emploient avec succès, les promoteurs de l'Union des mutilés et réformés de la 17<sup>e</sup> région.

Au cours de la discussion qui s'est engagée ensuite, les orateurs ont souligné leur volonté d'entente et de concorde entre les anciens combattants.

M. Coudert, trésorier, a fait approuver ensuite le rapport financier qui termine la première année d'exercice de la façon la plus prometteuse.

Toutes les adhésions sont reçues chez M. Faci, instituteur en retraite, secrétaire général, 22 rue de la Sainte-Famille (Minimes), Toulouse.

## Enseignement agricole et horticole

Par arrêté du ministre de l'Education nationale et du ministre de l'Agriculture, il est décerné, pour enseignement agricole et horticole à leurs élèves, un prix de 150 francs à MM. Doumerg, instituteur à Luzech ; Garrigou, instituteur à Montcuq ; Lescole, instituteur à Terron ; un prix de 100 francs à MM. Charvatié, instituteur aux Junies ; Lherm, instituteur à Tauriac ; Roques, instituteur à St-Martin-Laboulaye ; un prix de 50 fr. à M. Cuvelot, instituteur à Limogne ; Fabre, instituteur à Ginouillac ; Mazeyrac, instituteur à Laverge ; Mottaz, instituteur à Thédirac. Nos félicitations.

## Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 6 au 12 décembre 1936, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 2 hommes, 2 femmes.

Interlocaux : 3 hommes.

En extra : néant.

Demandes d'emploi non satisfaites : 9 hommes, 4 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 2 hommes.

« Le fonds municipal de chômage a secouru 9 hommes, 3 femmes. »

## Retraits de permis de conduire

Par arrêté en date du 15 décembre 1936, M. le Préfet du Lot, après avis de la commission consultative, a prononcé les suspensions de permis de conduire suivantes : 1 suspension pour une durée de deux mois ; 1, d'un mois ; 1, de 15 jours ; 3, de 8 jours ; 3, de 2 jours et 5 avertissements ont été donnés.

## Affectation

Notre compatriote, M. le capitaine Alby, actuellement aux troupes coloniales, en Algérie, est affecté, lors de son retour en France, au 16<sup>e</sup> tirailleurs sénégalais, à Cahors. Nos meilleurs souhaits de bienvenue au capitaine Alby qui est de Marçilliac.

## PALAIS des FÊTES

DU MERCREDI 23 AU DIMANCHE 27 (en soirée à 21 heures)

VENDREDI et DIMANCHE (matinée à 15 heures)

Un chef-d'œuvre

Elissa LANDI, Pierre FRESNAY

DANS

## KENIGSMARK

d'après le célèbre roman de Pierre Benoît, de l'Académie Française.

## EN COMPLEMENT

LA CIGALE ET LES FOURMIS (dessins animés en couleurs).

LES CHAINES (documentaire sur le baigne).

C'est un grand spectacle du « Palais des Fêtes »

Location gratuite. Téléphone 276 Prudent de retenir ses places

## CAHORS

### MATINÉE-CONCERT

L'Orphéon de Cahors a donné, dimanche, à 15 heures, la matinée-concert que nous avions annoncée. On peut dire que c'est un succès de plus remporté par l'excellente société chorale.

A 15 heures, toutes les places du théâtre étaient occupées ; et les retardataires durent se tenir debout dans les couloirs. Ils ne s'en plainquirent pas, car ils entendirent quand même l'Orchestre, les Orphéonistes et les divers chanteurs.

Les Amis de l'Harmonie ouvrirent la matinée-concert par le pas redoublé « Le Cimbre » et aussitôt après, les Orphéonistes firent entendre le chœur « Les Chantres ». Puis M. René Vialard chanta « Pourquoi » de Werther et « Air » de la Tosca. M. Vialard a été fort applaudi. Un beau succès a été, également, fait à M. Jean Aldhuy, comique mondain, qui n'est pas un débutant sur les planches. Son répertoire a fort intéressé, amusé les auditeurs qui ne lui ménagèrent pas les bravos.

Il en fut de même pour M. Caussé dont le talent de soliste fut fort apprécié. L'Orphéon chanta avec son brio habituel le chœur « Les Soldats » et la valse chantée « Aimer, boire, chanter » avec accompagnement des « Amis de l'Harmonie ».

Le public fut ensuite fort amusé par une comédie en un acte de Max Maurey « Asile de nuit ». M. Montaudry, dans le rôle du directeur ; M. René Barreau, dans le rôle de « Ma Soupe » et M. A. Bourrières, dans le rôle de Haps, furent désopilants et soulevèrent de longs éclats de rire.

La deuxième partie fut ouverte par une sélection de *Mignon* que firent entendre l'Orphéon et l'Orchestre et où les auditeurs furent charmés par les belles voix de M. Vialard, et de M. Bris. De longs bravos prouvèrent aux deux excellents chanteurs la satisfaction du public.

Mais arrivèrent en scène sept fillettes qui, avec une grâce et une gentillesse exquises, dansèrent ; Mlle Pierrette Ludo conduisit ce divertissement enfantin qui fut ravissant. Quelle belle patience il dut falloir pour obtenir cet ensemble parfait, car, parmi ces sept fillettes, il y en avait une qui avait à peine 3 ans. Ce fut un beau succès et deux fois les jeunes danseuses durent revenir en scène, Mme Barreau qui avait préparé ce divertissement, mérite de bien vives félicitations. Le public ne les lui a pas ménagées.

Après ce charmant spectacle, M. Jean Aldhuy se présente en troupier et nous fait entendre un répertoire à la Polin. Il obtint un beau succès.

La matinée-concert fut terminée par une comédie en un acte de Achaupe et J. Sartène. Tous les acteurs, Mme A. Bourrières, dans le rôle de Marie-Louise ; M. Bourrières, dans le rôle de Briquet et M. René Barreau, dans celui de Jules Farafin, surent amuser le public qui leur prouva par ses bravos.

L'Orchestre joue une marche : c'est la retraite ; la matinée-concert est terminée. Les auditeurs se retiennent enchantés des trois bonnes heures qu'ils viennent de passer.

Nous adressons aux organisateurs, aux Orphéonistes, aux musiciens des Amis de l'Harmonie, à tous ceux qui ont prêté leur concours à cette bonne fête et à Mme et M. Barreau, à Mme Bourjade, nos bien vives félicitations.

### Banquet de l'Orphéon

Après le concert, les orphéonistes se sont rendus à l'hôtel Laroche pour assister au banquet annuel. Cinquante convives environ étaient présents. Le banquet, qui était présidé par M. Bréard, Grand-Prix du Conservatoire, président des Sociétés musicales du Sud-Ouest, fut, comme bien on pense, délicieux. Les convives ne ménagèrent pas les félicitations à l'excellent Vatel qui avait confectionné un menu de choix.

Au dessert, MM. Gustave Barreau, Bréard et Gau portèrent des toasts qui furent très applaudis. Après le banquet, les convives se rendirent au Café de la Promenade, siège de l'Orphéon, où le moka fut servi. La gaîté ne cessa pas de régner durant toute la soirée, au cours de laquelle chants et monologues intéressèrent les auditeurs. Ce n'est qu'à minuit que les convives se séparèrent en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

## Aux Parfums réunis

Mme BASTIDE, successeur de Mme Lamoussière, 3, rue du Portail-Alban

Produits de beauté, Parfums toutes marques, Crème spéciale pour engouures et pour toutes affections de la peau.

### PRIX MODERES

### Menaces

Plainte a été portée par M. Batut, propriétaire du Café du Palais, contre le nommé C... qui l'outragea et le menaça dans son établissement.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

### Chute

Mme Philomène Poujade, 68 ans, de Lunegarde, par suite d'un faux pas, tomba. Dans la chute, elle s'est démis une épaule. M. le docteur Faurie lui a donné les premiers soins. Transportée à l'hôpital de Cahors, M. le docteur Rougier réussit à remettre le membre en place.

## LE PRIX DE LA VIANDE

M. le préfet du Lot a pris, à la date du 14 décembre 1936, un arrêté fixant ainsi le prix de la viande de boucherie :

Beuf sans os : filet, 25 fr. le kilo ; contre-filet, rumsteack, 18 fr. ; tranche, noix, 13 fr. ; entrecôte, 14 fr. ; gîte, milieu d'épaule, 12 fr. ; dessous d'épaule, maigre sans os, 9 fr.

Beuf avec os : côtes couvertes, entrecôte, 9 fr. le kilo ; plate-côte, milieu, jarret, 7 fr. 50 ; poitrine, collet, 6 fr. 50 ; premier jarret, premier collet, 3 fr.

Veau : cuisse sans os, 17 fr. le kilo ; cuisse, milieu d'épaule avec os, 14 fr. ; filet, côtes fines, 13 fr. ; découvert, 10 fr. 50 ; poitrine et jarret, 8 fr. 50 ; premier jarret, premier collet, 4 fr.

Agneau de lait : gigot, côtelettes, 16 fr. le kilo ; épaule, 12 fr. ; ragout, 6 fr.

Mouton : gigot, côtelettes, 12 fr. ; épaule, 10 fr. ; ragout, 4 fr.

Abats : selon poids et grosseur.

Ces prix sont uniquement applicables aux bêtes de première qualité et déclarées telles par le vétérinaire sanitaire.

La viande provenant de bêtes de deuxième qualité devra être mise en vente avec une diminution de 1 fr. 50 par kilo sur les prix appliqués aux viandes de première catégorie.

### Ecole de la Place Thiers

Arbre de Noël

Pour répondre à la demande des mamans des tout petits élèves, la Fête de l'Arbre de Noël aura lieu mercredi à 15 heures au lieu de 16 h. 30.

### Syndicat des Pâtisseries

Le Syndicat des patrons-pâtisseries et confiseurs du Lot prévient le public qu'à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, les Pâtisseries resteront ouvertes les 22, 29 décembre et 5 janvier.

### Groupement de défense des intérêts des Petits Entrepreneurs et Artisans

Un groupe de petits entrepreneurs et artisans se sont réunis le 19 décembre au Café de Bordeaux pour former un groupement de défense des intérêts des petits entrepreneurs et artisans.

Ils invitent tous leurs collègues à assister à la réunion qui aura lieu ce soir, mardi 22 décembre, à 8 h. 30, au Café de Bordeaux, pour l'élaboration d'un procès-verbal qui sera transmis au Maire de Cahors, au Président du Conseil général et au Président du Conseil d'arrondissement — Pour le Bureau : Le Président : LEGARÉ. — Le Secrétaire : CAPIS.

### Chez les boulistes

Dimanche, à midi, a eu lieu le banquet de la Boule cadurcienne, dans les salons du restaurant Dagès. Une vingtaine de convives assistaient à ce dîner que présidait M. Orliac, président de la Chambre de Commerce.

Les convives firent honneur au bon menu que leur avait préparé M. Dagès qui fut félicité. Au dessert, M. Orliac dit quelques mots sur l'excellence du sport bouliste et sur le succès qu'il obtient dans le Lot. Il leva son verre à la prospérité de la « Boule Cadurcienne » et à ses membres.

### Bal des Tarn-et-Garonnais

Le bal de l'Amicale des Tarn-et-Garonnais, habitant Cahors, a eu lieu samedi soir, dans les salons du Robinson cadurcien.

De nombreux couples s'étaient rendus à Robinson et prirent part aux diverses danses qui étaient jouées par un excellent orchestre. Ce n'est qu'au matin, que le bal prit fin et que les nombreux assistants rentrèrent en ville, enchantés des bonnes heures qu'ils venaient de passer.

### Legs Teyssière

Le legs Teyssière de 500 fr. pour les familles nombreuses a été attribué à M. Arnal, demeurant rue Lastié, à Cahors, employé aux établissements Meyral-Arliège-Sudre.

Les époux Arnal, tous deux âgés de 28 ans ont 5 enfants. Nos félicitations.

### Obsèques

Dimanche ont été célébrées les obsèques de M. Jacques Dedieu, décédé subitement vendredi matin. Une nombreuse assistance suivit le convoi funèbre du regretté disparu qui ne comptait que des sympathies dans notre ville.

Nous adressons à Mme Dedieu, à ses enfants, à la famille nos bien sincères condoléances.

### Vol de bicyclette

M. Honoré Gros, garçon de salle à l'hôtel Couderc, à Souillac, avait remis sa bicyclette dans le garage de l'hôtel. Quand il voulut la reprendre, elle avait disparu. Plainte a été portée et une enquête est ouverte.

### Un dément

M. Rigambert, propriétaire à Crégoles, rentrant chez lui, trouva le nommé Léon Olié, 35 ans, cultivateur à Esclauzels, armé d'un fusil de chasse.

M. Rigambert demanda le but de sa visite à Olié qui répondit : « Je viens de tuer le tigre. » M. Rigambert désarma Olié et prévint la gendarmerie de St-Géry. Après enquête, il fut établi que Léon Olié, qui est un dément, avait tiré un coup de fusil dans la porte de la chambre, à côté de laquelle se trouvait Mme Rigambert, mère. Olié a été conduit et interné à l'asile de Leyme.

## PLAN de CAHORS

par Jh. MAUREILLE  
En vente : Librairie Francès  
Bd Gambetta — CAHORS

## SOIRÉE RÉCRÉATIVE

Dans le but de développer ses œuvres d'assistance aux enfants pauvres (arbre de Noël, distribution de vêtements, colonies de vacances, ouvroir, etc.), l'Amicale Séverine, Association des parents d'élevés et des amis de l'Ecole publique de la place Thiers, organise une soirée récréative pour le vendredi 8 janvier 1937, à 21 heures précises, dans les locaux du Cinéma, l'Eden.

La Direction de cet établissement si coquettement aménagé, a bien voulu, pour la circonstance, mettre à la disposition de « l'Amicale Séverine » son installation de tout premier ordre. Par son entremise l'Association a pu mettre sur pied un programme de tout premier plan. En particulier on assistera à la projection de « l'He au Trésor » grand film de la « Métro-Goldwin Mayer » avec Wallace Beery et Jackie Cooper. Ce spectacle, du plus grand intérêt et particulièrement choisi, convient à tous les publics, sans exception.

### Au Lycée Clément-Marot

Par arrêté de M. le Ministre de l'Education Nationale, Mme Rajade, maîtresse primaire au lycée de jeunes filles de Cahors, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté d'âge et de services, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1937.

Mme Rajade était la doyenne du lycée Clément-Marot où, pendant 34 ans, elle a exercé ses fonctions dans les classes de 10<sup>e</sup> et de 11<sup>e</sup> avec les tout petits enfants dont les mamans de la plupart ont été ses élèves.

Maîtresse d'élite, aimée de tous ses élèves pour lesquelles elle était une remarquable éducatrice et une maîtresse maternelle, elle sera bien regrettée de tous, ainsi que du personnel du lycée.

Lundi soir, à 16 heures, Mme la Directrice et les professeurs du lycée Clément-Mar

**Au Palais**  
Dans la dernière audience du tribunal, a eu lieu l'installation solennelle de M. Feixas, substitut du procureur de la République, à Cahors. Nous renouvelons à M. Feixas nos bien vives félicitations.

**Vol**  
M. Ratail, boulanger à Duravel, constata qu'une somme de 34 francs avait été soustraite du tiroir-caisse. Plainte a été portée à la gendarmerie.

**Grand Bal du Rugby**  
Le 31 décembre, au dancing du Palais des Fêtes, aura lieu le deuxième Grand Bal du Rugby; sportifs et danseurs attendent avec plaisir ce bal qui a su se classer au premier plan parmi les traditionnelles fêtes cadurciennes.

Le comité d'organisation s'est assuré le concours du « Lyllies-Jazz Toulousain », qui, jusqu'au premier jour de la nouvelle année entrainera les couples dans une atmosphère de gaieté et de saine camaraderie.

La coquette salle du Dancing du Palais des Fêtes sera certainement trop petite pour satisfaire tout le monde; à 23 heures aura lieu le tirage des nombreux cadeaux offerts par les « Amis du Rugby » (dont un superbe poste de T.S.F., offert par la maison Mandon).

Un gai cotillon viendra donner sa note joyeuse à cette fête toute sportive.

## Les Sports

**Le Rugby à l'Aviron Cadurcien**  
Dimanche dernier, 20 décembre, les véritables sportifs Cadurciens regrettèrent le chômage du Stade Lucien-Desprats.

La première équipe de l'Aviron se déplaçait à Brive, en match retour; et les juniors allèrent à Villenur tenir la dragée haute au Stade Toulousain.

Vendredi, 25 décembre, Noël Sportif à Cahors, les jeunes poulains de l'Union Sportive Montalbanaise seront nos hôtes.

Nos juniors auront la tâche difficile contre ceux de Montauban qui, dimanche ont fait match nul avec les juniors de Moissac, en championnat des Pyrénées.

Coup d'envoi à 14 heures 30.

**A DURAVEL.**  
Football. — L'U.S. Duravelloise reçoit dimanche, 20 décembre, la brillante équipe de Salviac, champion du Lot 1935-36.

Après une partie très animée, le score fut en faveur des visiteurs par 1 but à 0, marqué sur un pénalty. Ces deux équipes sont très près l'une de l'autre et un match nul aurait même reflété la physiologie de la partie.

L'U.S.D. était privée des services de son inter gauche Birat. Nous espérons que, pour la prochaine rencontre en championnat, l'U.S.D. mettra plus de cohésion dans ses attaques, qui dimanche, semblaient mal coordonnées.

Que nos petits noirs et blancs ne se découragent pas, et ils rattrapperont ces handicaps de dimanche.

## Arrondissement de Cahors

**Catus**  
Subvention. — M. le Sénateur Louis Garrigou vient de recevoir du Ministre de l'Agriculture la lettre suivante:

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par la commune de Catus en vue de l'exécution d'un projet de construction d'un pont sur le ruisseau « le Vert ».

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette collectivité une subvention, payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 40 pour cent des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 9.200 francs. »

**Caillac**  
Obsèques. — Samedi matin, ont été célébrées les obsèques de M. Alfred Lafage, décédé à l'âge de 72 ans. M. Lafage avait été maire de Caillac pendant 22 ans.

## Arrondissement de Figeac

**Figeac**  
Conseil municipal. — Réuni sous la présidence de M. Loubet, il approuve un projet de distribution d'eau à la caserne de gendarmerie. Il accorde une indemnité exceptionnelle à des sociétés locales. Il approuve un projet définitif de clôture du terrain des sports.

Le Conseil décide de réserver le communal des Prats où le jardin public devra être prolongé jusqu'à l'extrémité du terrain.

Le Conseil décide l'installation de quatre nouvelles lampes d'éclairage public. Il décide l'acquisition d'un terrain pour l'élargissement de la rue Saint-Paul. Il procède à quelques relèvement de salaires d'ouvriers communaux et cantonniers. Il vote 200 francs pour achat de timbres antituberculeux. Il approuve le budget de l'Internat municipal du Collège de Jeunes Filles pour 1937. Il se constitue ensuite en Comité secret.

En fin de séance, le Conseil a voté une motion de sympathie et de félicitations à M. Coulaud, sous-préfet, nommé à Périgueux.

**Syndicat d'initiative.** — A l'assemblée générale du Syndicat un intéressant rapport a été présenté qui résume son activité au cours de l'année 1936.

Le nombre d'adhérents s'est augmenté, mais les commerçants de Figeac ne s'intéressent pas assez au Syndicat. Les visiteurs et touristes ont été beaucoup plus nombreux que l'année dernière.

Le rapport rappelle ensuite la brillante réception faite à la Société des Etudes du Lot, les nombreux dons particuliers faits au Musée municipal. Il parle de la très intéressante exposition de peintures organisée depuis deux ans par les soins du Syndicat.

Le rapport exhorte vivement les membres du Syndicat à amener de nouveaux membres. Il se félicite que M. de Monzie ait bien voulu accepter la présidence de la Fédération des Essi de la région, en remplacement de M. Henry de Jovenel.

Il donne ensuite des renseignements sur l'organisation à Figeac du Congrès de la Société Archéologique de France et fait appel au dévouement de tous pour assurer sa réussite.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre du regretté disparu qui ne comptait dans notre commune que des sympathies.

Nous adressons à Mme Lafage, à ses enfants, à la famille, nos bien vives condoléances.

**Douelle**  
Chute de bicyclette. — Notre compatriote, M. Emile Soulayrés, qui s'était rendu à Riom pour rendre visite à sa sœur, a fait une chute de bicyclette. Relevé par des témoins de l'accident, il a été transporté à l'hôpital de Riom où son état a été jugé assez grave.

Nous souhaitons à notre excellent compatriote, un prompt et complet rétablissement.

**Duravel**  
Football. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

**Grézels**  
Nos compatriotes. — Avec un vif plaisir nous apprenons que M. Pierre Sirven, dessinateur-projeteur aux bureaux de la Compagnie de Chemins de fer P.-O.-Midi à Toulouse, vient d'être reçu avec le n° 2 au dernier concours pour chef de section de la voie (cet emploi constituant dans la hiérarchie administrative le grade supérieur à celui de chef de district).

M. Pierre Sirven est le fils de M. J. Sirven, ancien chef de district à Puy-l'Évêque, actuellement conseiller municipal de notre commune, gendre de notre sympathique hôtelier, Mme Veuve Pujade.

Nous adressons à M. P. Sirven et à sa famille nos plus vives félicitations. — D.

## Arrondissement de Gourdon

**Gourdon**  
Fête de l'Arbre de Noël. — Dimanche dernier, à 16 heures, a eu lieu dans la grande salle de jeux de l'école maternelle, la traditionnelle fête de l'Arbre de Noël.

Nos tout petits se prodiguèrent en chants, monologues et saynètes pour la joie des grands et ils éprouvèrent à leur tour d'intenses émotions lorsque se dénoua la magnifique sapin si brillamment décoré.

**Syndicat d'initiative.** — Le Syndicat d'initiative renouvelle le vœu déjà exprimé que la municipalité fasse le nécessaire pour amener le concessionnaire de la lumière électrique à remplir tous ses devoirs, et améliorer une situation vraiment déplorable.

**Numérotage de maisons.** — Le Conseil municipal a demandé que le Syndicat s'associe à la population qui, par le produit d'une collecte faite à domicile, a exprimé le désir de voir s'effectuer le numérotage des maisons de la ville; à titre exceptionnel le Comité vote à cet effet une somme de 300 francs.

**Concert.** — A l'occasion de la Sainte-Cécile, l'Union musicale gourdonnaise et l'Orphéon gourdonnais ont donné, dimanche dernier, à 14 h. 30, au kiosque des allées de la République, un beau concert.

Le soir, les membres des deux Sociétés se sont réunis en un banquet amical à l'hôtel Bellevue.

**Amicale-Boule Gourdonnaise.** — L'A.B.G. a procédé au renouvellement de son bureau qui a été constitué comme suit:

Président d'honneur, M. Traucou, premier adjoint au maire; président, M. Victor Prat; vice-présidents, MM. Laporte et Alfred Lacombe; trésorier, M. André Espitalié; secrétaire adjoint, M. Guyou; secrétaire, M. Duthil; secrétaire adjoint, M. Fumel.

Commissaires: MM. Constant, Martini, Jean Jouclas, Monsarrat, Calès, Elie Lacam et Denis.

Le banquet annuel aura lieu le 10 janvier prochain, au restaurant Lacam.

Les inscriptions seront reçues chez le traiteur ou au siège de la Société, café du Midi, jusqu'au 6 janvier, dernier délai.

## Arrondissement de Lot

**Salviac**  
Toujours les accidents d'auto. — Dimanche soir, 20 décembre, à la nuit un automobiliste de Cazals, M. L. B., qui rentrait à son domicile, trompé par le brouillard dense s'engagea à Pont-Carrat dans le pré de M. Sylvestre. Dégâts purement matériels.

Le même jour, un automobiliste de Gourdon s'engagea dans un pré à Labarde. Dégâts matériels.

Toujours le même jour, au Pont de Lapporte, un automobiliste de Praysac eut son automobile endommagée par un troupeau de vœux. Tous ces accidents furent heureusement bénins.

M. Jean Armand, huissier à Salviac, fut appelé en ce qui concerne l'accident du Pont de Lapporte pour dresser le constat d'usage.

**Les trafics.** — Le marché aux truffes de Salviac du 21 décembre fut très important; apport, 1.200 kilos. Prix extrêmes, 60 à 65 fr.

## Arrondissement de Lot-et-Garonne

**ON DEMANDE**  
Samedi femme de ménage  
très propre, jeune, pour magasin  
S'adresser: Bureau du Journal

**Latronquière**  
Nous apprenons le prochain mariage de M. André Roussillac, mécanicien à Latronquière, avec Mlle Denise Lacroix, couturière, de St-Hilaire-Bessonies.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

## Arrondissement de Lot-et-Garonne

**Gourdon**  
Fête de l'Arbre de Noël. — Dimanche dernier, à 16 heures, a eu lieu dans la grande salle de jeux de l'école maternelle, la traditionnelle fête de l'Arbre de Noël.

Nos tout petits se prodiguèrent en chants, monologues et saynètes pour la joie des grands et ils éprouvèrent à leur tour d'intenses émotions lorsque se dénoua la magnifique sapin si brillamment décoré.

**Syndicat d'initiative.** — Le Syndicat d'initiative renouvelle le vœu déjà exprimé que la municipalité fasse le nécessaire pour amener le concessionnaire de la lumière électrique à remplir tous ses devoirs, et améliorer une situation vraiment déplorable.

**Numérotage de maisons.** — Le Conseil municipal a demandé que le Syndicat s'associe à la population qui, par le produit d'une collecte faite à domicile, a exprimé le désir de voir s'effectuer le numérotage des maisons de la ville; à titre exceptionnel le Comité vote à cet effet une somme de 300 francs.

**Concert.** — A l'occasion de la Sainte-Cécile, l'Union musicale gourdonnaise et l'Orphéon gourdonnais ont donné, dimanche dernier, à 14 h. 30, au kiosque des allées de la République, un beau concert.

Le soir, les membres des deux Sociétés se sont réunis en un banquet amical à l'hôtel Bellevue.

**Amicale-Boule Gourdonnaise.** — L'A.B.G. a procédé au renouvellement de son bureau qui a été constitué comme suit:

Président d'honneur, M. Traucou, premier adjoint au maire; président, M. Victor Prat; vice-présidents, MM. Laporte et Alfred Lacombe; trésorier, M. André Espitalié; secrétaire adjoint, M. Guyou; secrétaire, M. Duthil; secrétaire adjoint, M. Fumel.

Commissaires: MM. Constant, Martini, Jean Jouclas, Monsarrat, Calès, Elie Lacam et Denis.

Le banquet annuel aura lieu le 10 janvier prochain, au restaurant Lacam.

Les inscriptions seront reçues chez le traiteur ou au siège de la Société, café du Midi, jusqu'au 6 janvier, dernier délai.

## Arrondissement de Lot-et-Garonne

**Salviac**  
Toujours les accidents d'auto. — Dimanche soir, 20 décembre, à la nuit un automobiliste de Cazals, M. L. B., qui rentrait à son domicile, trompé par le brouillard dense s'engagea à Pont-Carrat dans le pré de M. Sylvestre. Dégâts purement matériels.

Le même jour, un automobiliste de Gourdon s'engagea dans un pré à Labarde. Dégâts matériels.

Toujours le même jour, au Pont de Lapporte, un automobiliste de Praysac eut son automobile endommagée par un troupeau de vœux. Tous ces accidents furent heureusement bénins.

M. Jean Armand, huissier à Salviac, fut appelé en ce qui concerne l'accident du Pont de Lapporte pour dresser le constat d'usage.

**Les trafics.** — Le marché aux truffes de Salviac du 21 décembre fut très important; apport, 1.200 kilos. Prix extrêmes, 60 à 65 fr.

## RENSEIGNEMENTS

**LE NOUVEL EMPRUNT**  
Le ministère des finances communique la note suivante:

« Il est précisé que les obligations 3.50 0/0 (catégorie A) et 4 0/0 (catégorie B), émises en application du décret du 17 décembre 1936, sont admises dès maintenant en règlement des droits de mutation par décès, quelle que soit la date d'ouverture de la succession ou la date de déclaration de l'actif successoral.

« En attendant la délivrance des titres, les débiteurs de ces droits pourront présenter à l'administration de l'enregistrement le reçu qui leur aura été délivré au moment de la souscription. Les délais de règlements afférents aux droits susceptibles d'être acquittés par remises des titres souscrits, seront suspendus jusqu'à la délivrance de ces titres.

« Toutefois, les intérêts moratoires prévus par le code de l'enregistrement continueront de courir pour tenir compte de ce que, aux termes de l'article 5 du décret susvisé, les obligations des catégories A et B seront reprises à 140 pour 100 francs de valeur nominale plus la portion du coupon courue au jour de la remise des titres. »

## LA RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE D'UNE AUTO VOLÉE

La Cour de Cassation avait conclu il y a quelques mois par l'affirmative et cette solution rigoureuse avait grandement ému le monde de l'automobile. Dans un jugement récent le tribunal civil de la Seine s'insurge contre cette jurisprudence et il conclut qu'en cas d'accident causé par une automobile volée, il n'est pas possible de justifier par la conservation de la garde juridique la responsabilité du propriétaire qui, d'autre part, ne peut être retenu en considération du défaut de précautions prises à l'égard de sa voiture, une telle faute étant nécessairement sans rapport de causalité avec les causes immédiates du dommage. L'affaire sera sans nul doute de nouveau évoquée par la Cour d'appel et la Cour suprême. Voilà de belles joutes oratoires en perspective...

## REMERCIEMENTS

Madame Veuve DELTEIL; Madame Ida DELTEIL et ses enfants; Les familles ANIZON, FRANCOU, POUGADE, GUITARD, FEYDEL, GARIBOL, CRABOL, AURIEL remercient bien sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de

**Monsieur Joseph DELTEIL**  
et s'excusent auprès des personnes qui n'ont pu être présentes à temps.

## Femmes qui souffrez

de Maladies Intérieures, Métrite, Fibrome, Hémorragies, Suites de Couches, Ovarites, Tumeurs, Pertes blanches, etc.

**REPRENEZ COURAGE**  
car il existe un remède incomparable, qui a sauvé des milliers de malheureuses condamnées à un martyre perpétuel, un remède simple et facile, qui vous guérira sûrement, sans poisons. C'est la

**JOUVENCE DE L'ABBE SOURY**  
FEMMES qui SOUFFREZ, arriez-vous essayé tous les traitements sans résultat, que vous n'avez pas le droit de désespérer, et vous devez, sans plus tarder, faire une cure avec la JOUVENCE DE L'ABBE SOURY.

La Jouvence de l'Abbé Soury C'EST LE SALUT DE LA FEMME  
FEMMES qui SOUFFREZ de Règles irrégulières, accompagnées de douleurs dans le ventre et les reins; de Migraines, de Maux d'estomac, de Constipation, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes, etc.;

Vous qui craignez la Congestion, les Chaleurs, Vapeurs, Etourdissements et tous les accidents du RETOUR D'AGE, faites usage de la JOUVENCE DE L'ABBE SOURY.

La JOUVENCE DE L'ABBE SOURY, préparée aux Laboratoires MAG. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

PRIX: Le flacon { Liquide } 10 fr. 60  
                  { Pilules }

Bien exiger le véritable  
JOUVENCE DE L'ABBE SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature

Aucun autre produit ne peut la remplacer

## LA-PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée  
Remplace l'Huile de foie de Morue  
PRIX DU FLACON: 15 francs

Un seul modèle de Flacon  
GRANDEUR UNIQUE  
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h.

**En Espagne**  
De Gibraltar. — Dans le secteur de Cordoue, près Valenzuela, les nationalistes ont avancé dans la direction de Ganete, à mi-chemin de Cordoue et Jaen.

Les Gouvernements auraient subi de lourdes pertes et auraient massacré de nombreux partisans des nationalistes avant de se retirer.

De Séville. — Les forces gouvernementales qui tentaient une contre-attaque contre Las Rozas, entre Madrid et l'Escorial, ont subi un grave échec. Le marquis de Vandegelsias a pu s'échapper et est arrivé dans les lignes nationalistes, à Talavera de la Reine.

**A la Havane**  
De la Havane. — Sur la demande du colonel Batista, la Chambre a décidé la mise en accusation du président Gomez.

En outre, elle a décidé par 111 voix contre 41, de demander au Sénat de prendre cette décision, en considération que la Chambre ne possède pas, en effet, le droit de se prononcer sur les accusations portées contre un président.

## Bon réveillon de Noël

Allez chez ANTONIA, Hôtel Bellevue, au Poutat, route de Paris, par Pélacoq, à 21 km. de Cahors. Tél. n° 1 à Ussel.

IL Y AURA:  
Soupe au fromage  
huitres  
escargots farcis  
Civet de lièvres  
saucisse truffée  
grives  
ainsi que du bon vin

Pour achever de satisfaire ses clients ANTONIA fera danser ON DANSERA LE JOUR DE L'AN

## Du Nouveau!

Le Palais de la beauté vient d'ouvrir ses portes, 10, rue Maréchal-Foch, où Mme BRIS, née ALPHONSE, ex-élève diplômée de l'Académie scientifique et dermatologique de Paris, la plus vieille et la plus importante d'Europe, prodiguera tous les soins de beauté aux personnes qui feront appel à son savoir et à son talent, aujourd'hui reconnus et prouvés par la fidélité des premières clientes, qu'elle remercie sincèrement.

En outre, sous la rubrique « Grande Parfumerie Centrale », sont installés dans le magasin précédant les salons, des rayons multiples où les clientes pourront faire leur choix, entre toutes les marques de produits de beauté, Parfums de toutes sortes et tous articles d'hygiène et de toilette à des prix imbattables: une seule adresse, n° 10, rue Foch, CAHORS.

## Cette année, comme tous les ans, à l'Hostellerie de Douelle

à CAHORS  
on réveillonnera joyeusement la nuit de Noël  
Menu soigné  
Cuisine parfaite  
PRIX MODERES

## AVIS

Victor PRIOLO, Bazar de la Promenade, prévient sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion des Fêtes de Noël, il mettra en vente un grand choix d'huîtres portugaises, blanches, vertes, des marennes, des gravilles, toutes sortes de coquillages, des crevettes grises, roses, bouquets, des homards, langoustes, tourteaux, langoustines, à des prix défiant toute concurrence.

Des huîtres depuis 2 fr. la douzaine. Passez vos commandes, Téléphone 132

## CRUEL ORGUEIL

D'après l'Anglais  
Par LOUIS D'ARVERS

MONSIEUR DUPRE

Vingt-quatre heures avaient passé depuis le meurtre.

Verner n'était pas revenu de Croston, où il était allé chercher sa mère. Il aurait dû être là depuis plusieurs heures.

Florence allait mieux, la fièvre avait cessé, elle n'avait plus de délire. Mais elle était méconnaissable.

Kate n'avait pas quitté sa chambre, aussi longtemps qu'elle avait eu le délire. Mais à la fin sa force de résistance avait fléchi et un matin, il lui fut impossible de se lever.

C'était une maison lamentable. Rose elle-même semblait avoir perdu la force rayonnante de sa belle jeunesse.

Son père, seul dans son bureau, attendait l'agent de police qui lui avait fait demander une entrevue.

Celui-ci ne se fit pas attendre. — Avez-vous besoin de moi, sergent? demanda-t-il.

— Oui, Lord Damers, je voudrais vous demander votre consentement pour certains arrangements...

— Je vous ai donné carte blanche tout tout, mon ami.

— Il s'agit d'une chose un peu délicate, comme tout ce qui touche à la vie privée.

— L'assassinat de ce malheureux, dit Damers, d'un peu haut, n'a rien à faire avec ma vie privée.

— Je crains que si... je vous demande de m'excuser, Lord Damers, je fais ce que je crois être mon devoir...

— Naturellement! je vous ai spécialement fait venir ici dans ce but.

— Et depuis vingt-quatre heures, je n'ai cessé de chercher... l'assassin.

— Eh bien?

— Je n'ai encore rien trouvé de certain, mais j'ai de fortes raisons de croire, Lord Damers, que l'assassin est dans votre maison.

— C'est impossible! Cet homme était à peine connu de nous. C'est à peine s'il nous a fait trois visites à Londres! La plupart de mes domestiques ne l'ont jamais vu, comment pourraient-ils avoir un intérêt à sa mort!

— C'est ce que je suis en train de rechercher... J'ai pensé tout d'abord aux domestiques, une des femmes de service aurait pu avoir un flirt avec ce malheureux?

— Je dois vous demander de permettre qu'un détective, envoyé spécialement de Londres soit admis dans votre maison « à demeure », à un titre quelconque.

— Est-ce vraiment indispensable?

— Si je n'en étais pas convaincu, Lord Damers, je ne me serais pas permis de vous le demander.

— Eh bien! il sera fait selon votre désir, mais je trouve cela horriblement déplaisant.

— Moins que vous le croyez, dit le sergent, le détective en question, M. Dupré, a l'habitude de faire les enquêtes à l'intérieur des maisons et il a pour cela la manière et le ton qu'il faut. Personne hormis vous ne saura qu'il est ici en mission.

— Il est évident que je vous demande de ne révéler son identité à qui que ce soit chez vous. Il se présentera comme un artiste venant étudier des portraits anciens.

— Agissez sur ce point comme vous l'entendrez.

— Merci! Lord Damers, fit l'homme en se levant, mais il eut un regard d'infinie pitié pour le maître d'Asvoutal avant de refermer la porte derrière lui.

Moins d'une heure plus tard, chacun savait qu'une chambre devait être préparée pour un artiste qui passerait quelques jours au château pour y faire des études de peinture en vue d'un livre sur l'art.

Et avant la nuit tombée, M. Dupré était installé dans sa chambre.

Le sergent l'avait mis au courant de tout et lui avait montré le bracelet révélateur qui ne pouvait appartenir qu'à Lady Damers et établissait sa présence sur le lieu du crime.

— Quelle femme est-elle, demanda le détective.

— Très belle, très fière et pleine de dignité. En réalité la dernière femme qu'on penserait mêlée à une affaire de cette sorte?

— Plus vieille ou plus jeune que l'assassin?

— Plus vieille.

M. Dupré n'insista pas. Il commença sa ronde par les portraits de la galerie des ancêtres prenant des notes sur un calepin et dès le lendemain, il était sympathique à tous. Il savait plaisanter sans familiarité avec les domestiques et faire un compliment gentil aux femmes de chambre non tamment à Thérèse spécialement affectée au service de Lady Damers.

— Il y a, je crois, dans la chambre de votre maîtresse un très beau Corège? lui demanda-t-il un jour.

— Qu'est-ce qu'un Corège? demanda la jeune fille.

— Corège était un grand peintre, et les œuvres signées de lui sont sans prix.

— Alors je sais de quel tableau vous voulez parler. Tous ceux qui viennent à Asvoutal montent pour le voir.

— Il faut que je trouve l'occasion de le faire et pour le moment Lady Damers est si souffrante qu'elle ne quitte presque jamais sa chambre.

Sans s'en douter, ce fut Karl lui-même qui servit les désirs du policier contre sa femme en insistant pour que celle-ci fit une promenade en voiture avec lui.

— L'air pur vous fera du bien, dit-il, en insistant, et vous aidera à reprendre des forces, alors vous ne pensez plus à tous ces affreux souvenirs.

Craignant d'exciter son étonnement en refusant, Florence s'était resignée, et aussitôt que Thérèse l'eut accompagnée à sa voiture, elle courut à la recherche de son vieil amoureux, M. Dupré.

Celui-ci enfin dans la place n'eut plus qu'à trouver un moyen d'éloigner un instant son alliée et ce fut facile.

Il l'envoya chercher un livre oublié au salon, dit-il.

Alors, resté seul, il fureta vivement un peu partout, et dans un placard de la salle de bain, soigneusement fermé, il trouva l'aide d'une fausse clé, il trouva enfin la piste cherchée.

La robe de satin que portait Florence le soir du crime était jetée dans un coin en paquet. Il la déplia en hâte et ses yeux vifs eurent tôt fait d'y découvrir des taches de sang desséchées.

Il en savait assez.

Il avait refermé le placard et repris sa pose extasiée devant le Corège quand Thérèse revint s'excusant de n'avoir pu trouver le livre à la place que M. Dupré lui avait indiquée.

— Je m'en passerai... Merci... vous êtes vraiment très gentille et je m'excuse de vous avoir dérangée pour rien...

Il y a beaucoup à écrire sur ce merveilleux tableau, ajouta-t-il, et grâce à vous, j'espère que je pourrai revenir et finir mon travail.

**Vous trouverez à**  
**L'EPARGNE**  
 plus de 100 jouets différents  
**2 fr. -- 5 fr.**  
**11 fr. 16 fr.**  
 et  
**16 fr.**

Pour les fêtes :  
**CONFISERIE**  
**VINS FINS**  
**LIQUEURS**  
 etc... etc...

du 23 Décembre au 2 Janvier  
**100 TICKETS**  
 par litre de RHUM de  
**L'EPARGNE**

**Offres d'emplois**

**ON DEMANDE**

Dans toute la région, hommes et dames, pour travail facile, chez soi, dans les loisirs sans quitter emploi. Sérieux. — Ecrire à T. GABRIEL, à BIEVRES (Seine-et-Oise).

**Bibliographie**

**BIBLIOTHEQUE RELIEE PLON**

**LE CŒUR ET LE SANG**  
 Roman par Henry BORDEAUX  
 de l'Académie française

Le Cœur et le Sang, c'est le conflit de l'amour et de la vengeance, sous un climat qui forge des hommes âpres, peu enclins aux indulgences et aux faiblesses. Henry Bordeaux, comme dans la Maison morte, dont ce livre est en quelque sorte le pendant, a choisi ses héros parmi les paysans et les chasseurs de chamois des hautes vallées des Alpes. Mais alors que la Maison morte pouvait faire penser à Hamlet, le Cœur et le Sang nous rapproche du Cid. Seulement le double amour, défendu parce que le sang a coulé, ne pourra pas se libérer du passé. Le héros principal du roman, Michel Gallice, ne connaît pas, comme Rodrigue, les joies d'une union avec sa Chimène. Lorsqu'il aura payé le prix du sang, il s'en ira et demeurera seul dans la montagne comme dans un immense monastère. Peut-être comme dit Balzac, entendra-t-il, dans le vaste désert de son âme, « la voix divine ».

Familier avec les paysans de la Maurienne, Henry Bordeaux a tracé d'eux d'inoubliables portraits. Certaines scènes, notamment celle du jugement du criminel par ses compagnons, atteignent, par leur simplicité, une grandeur tragique et un pathétique dépouillé, tout près de l'art classique.

Tout le livre est vivifié par le vent pur et glacé qui souffle sur les cimes.

Il révélera ce que peut-être l'amour qui, « prenant feu en des cœurs simples et des corps vierges, les transforme en buissons ardents, en torches vivantes ».

Un volume in-16 relié, sous couverture illustrée. Prix : 3 fr. 50. — En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6<sup>e</sup>, et dans toutes les bonnes librairies.

**LA REVUE HEBDOMADAIRE**

Francis Jammes : Mon ami Chasseriau, ou la Biographie d'un Français. — F.-A. Chasseriau : Mes Souvenirs sur Pierre Loti et Francis Jammes (I). — P.-Lucien Maulvault : Vicente, el Requele (II). — Paul Trédant : M. Roosevelt et l'évolution des partis américains. — Georges Imann : Jeanne-la-Folle, Reine amoureuse et démente (fin). — Jacques Lassaing : Défense de la critique d'art contre le Docteur Gœbbels. — Robert de Traz : Les Livres : Jeux de vilains, par Mme Elvire Pellissier. — Chasses de novembre, par M. René Laporte. — François Le Grix : La Politique : Non

plus Titus, mais le duc de Windsor. — Les réussites de M. Blum.

Plon, 8, rue Garancière, Paris. — 45<sup>e</sup> année. N° 51. Trois francs.

Et rappelez-vous que pour les fêtes de NOËL et du NOUVEAU AN les Billets Aller et Retour délivrés par les Grands Réseaux Français à partir du samedi 19 décembre 1936 seront exceptionnellement valables jusqu'au mercredi 6 janvier 1937.

Les voyageurs peuvent rentrer à leur résidence le lendemain 7 janvier, s'ils ont pris à la gare de retour un train partant le 6 janvier avant minuit.

Cette validité spéciale vous permettra de passer agréablement ces fêtes en famille.

**Grands Réseaux de Chemins de Fer Français**  
**RAIL ET AVION**

Les billets Air-Fer vous permettent d'utiliser conjointement ces deux modes

de transport, les plus rapides qui soient, car l'un et l'autre permettent les moyennes les plus élevées.

Vous avez le choix entre trois types de billets :

— Billets conjoints : billets « Chemin de fer » et « Avion » délivrés en une seule fois si vous devez utiliser successivement les deux modes de transport.

— Billets combinés aller et retour « Fer » et « Avion » qui vous permettent d'utiliser soit à l'aller, soit au retour un de ces moyens de transport. Vous bénéficiez ainsi d'une réduction de 10 0/0 en avion, de 20 à 25 0/0 selon la classe en chemin de fer.

— Billets combinés circulaires « Fer » et « Avion ». Vous prenez l'avion pour certaines fractions de parcours et le chemin de fer pour les autres, tout en bénéficiant également de la réduction de prix ci-dessus.

**Autre avantage :**

Vous avez décidé un déplacement en avion. En cours de route changement de programme : le train s'avère plus indiqué pour la suite de votre voyage. A l'aérodrome ou à la gare sans formalité, vous changez votre coupon de retour avion contre le billet de chemin de fer

nécessaire et inversement dans le cas d'un voyage par fer que vous voudrez interrompre au profit de l'avion.

Pour voyager plus commodément, pour « glisser » confortablement sur l'air et sur le rail utilisez les billets combinés Air-Fer.

Renseignements dans les gares.

**A la ville**  
**A la campagne**

TOUS ACHÈTENT

**L'ALMANACH HACHETTE**

1937

5 Frs

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

**CAHORS (Lot)**

1, RUE DES CAPUCINS, 1

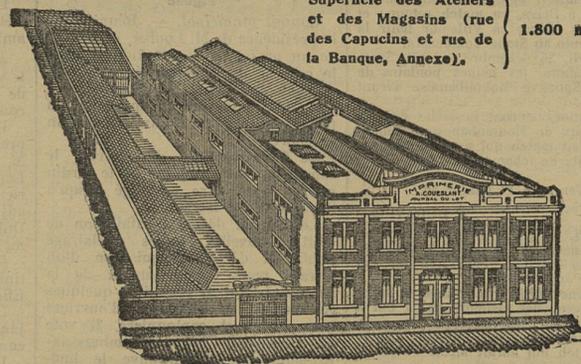
INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m<sup>2</sup>

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
 Le co-gérant : L. PARAZINES.

**POUR 15 frs LA**  
**MODE PRATIQUE**

OFFRE AUX LECTRICES DE CE JOURNAL  
 un abonnement de faveur de 3 mois  
 immédiatement remboursé  
 par une pochette de patrons d'une valeur de 15 frs

De plus vous trouverez dans le 1<sup>er</sup> N° de chaque mois une série de patrons à votre taille de mannequin.

Envoyez 15 frs avec cette annonce, plus 0 fr. 75 pour le port, 79, boul. Saint-Germain, Paris

**SERVICE D'HIVER 1936-37**

**De Paris à Toulouse par Cahors**

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.
PARIS (Orsay) dép.	10 15	19 55	20 25	22 5	22 45	22 45	22 45	22 45	22 45
PARIS (Aust.) dép.	10 27	20 50	37 22	17 22	45	45	45	45	45
LIMOGES (arrivée)	15 31	0 24	1 47	3 7	5 25	5 25	5 25	5 25	5 25
LIMOGES (départ)	15 45	0 27	1 52	3 12	5 41	5 41	5 41	5 41	5 41
BRIVE (arrivée)	17 1	1 43	3 18	4 35	7 22	7 22	7 22	7 22	7 22
BRIVE (départ)	8 31	7 18	3 1	4 9	3 53	4 41	7 33	7 33	7 33
Gignac-Cressensac	8 39	13 4	18 37	—	—	—	—	—	—
SOULLAC (dép.)	9 11	36 17	44 18	56	—	—	—	—	—
CAZOULES	9 8	13 43	19 2	—	—	—	—	—	—
La Chap.-d-Mareuil	9 13	13 48	19 6	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	9 22	13 57	19 15	—	—	—	—	—	—
Nozac	9 31	14 6	19 24	—	—	—	—	—	—
GOURDON (dép.)	9 44	14 19	18 6	19 34	—	4 57	—	8 44	—
Saint-Clair	9 53	14 28	19 42	—	—	—	—	—	—
Dégagnac	10 3	14 38	19 52	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	10 13	14 48	20 2	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	10 23	14 58	20 11	—	—	—	—	—	—
Espère	10 31	15 6	20 18	—	—	—	—	—	—
CAHORS (arrivée)	10 40	15 15	18 41	20 27	3 21	5 35	6 11	9 23	—
CAHORS (départ)	11 51	17 56	18 45	—	3 25	5 39	6 15	9 29	7 25
Sept-Ponts	12 2	18 7	—	—	—	—	—	—	7 36
Cieureac	12 17	18 22	—	—	—	—	—	—	7 51
Labenque	12 24	18 29	—	—	—	—	—	—	7 58
Causade	12 52	18 59	19 25	—	—	6 21	—	10 12	8 25
MONTAUBAN arr.	13 23	19 30	19 45	—	4 20	6 42	7 10	10 33	8 55
TOULOUSE arr.	16 35	—	20 35	—	5	7 35	8	11 57	11 26

**De Toulouse à Paris par Cahors**

	OMNIB.	EXP.	EXP.						
TOULOUSE d.	4 53	8 55	13 25	15 50	17 20	20 16	21 20	23 19	—
MONTAUBAN d.	6 11	9 53	14 6	16 35	18 12	20 57	22 6	—	—
Causade	6 50	10 27	9 35	—	17 16	18 34	21 17	—	—
Labenque	7 26	11 5	—	—	17 56	18 55	—	—	—
Cieureac	7 34	11 13	—	—	18 4	—	—	—	—
Sept-Ponts	7 44	11 22	—	—	18 14	—	—	—	—
CAHORS (arr.)	7 50	11 28	10 9	14 58	18 20	19 12	21 57	23 5	0 52
CAHORS (dép.)	8 13	—	10 13	15 2	—	19 17	22 1	23 9	0 56
Espère	8 27	—	—	—	—	19 28	—	—	—
St-Denis-Catus	8 40	—	—	—	—	19 39	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	8 53	—	—	—	—	19 51	—	—	—
Dégagnac	9 2	—	—	—	—	19 58	—	—	—
Saint-Clair	9 10	—	—	—	—	20 6	—	—	—
GOURDON (d)	9 23	—	10 51	—	—	20 17	22 45	—	—
Nozac	9 30	—	—	—	—	20 24	—	—	—
Lamothe-Fénelon	9 33	—	—	—	—	20 32	—	—	—
La Chap.-de-Mar	9 45	—	—	—	—	20 38	—	—	—
CAZOULES	9 51	—	—	—	—	20 44	—	—	—
SOULLAC (dép.)	10 4	—	—	—	—	20 55	23 10	—	—
Gignac-Cressensac	10 32	—	—	—	—	21 21	—	—	—
BRIVE (a.)	10 57	—	11 50	16 33	—	21 46	23 52	0 50	2 24
BRIVE (d.)	—	—	11 58	16 39	—	23 59	1	2 30	—
PARIS (A.) arr.	—	—	18 52	23 23	—	6 43	8 11	8 39	—
PARIS (O.) arr.	—	—	19 4	23 35	—	6 55	8 23	8 50	—

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 4 et arrive à Brive à 7 h. 10.  
 (2) Ne lieu que les samedi, dimanche, lundi, jours de fête et jours de foire de Cahors.  
 (3) Train Express pour Bordeaux. Changer à Montauban pour direction Cahors.

**De Cahors à Libos**

CAHORS	6 29	15 20	—	—	18 56
Mercuès	6 43	15 34	—	—	19 10
Douelle (Arrêt)	6 47	15 38	—	—	19 14
Parnac	6 54	15 46	—	—	19 22
Luzech	7	15 52	—	—	19 28
Castelfranc	7 12	16 3	—	—	19 39
Prayssac (Arrêt)	7 16	16 7	—	—	19 43
Puy-l'Evêque	7 24	16 15	17 22	19 51	19 51
Duravel	7 31	16 22	17 33	19 58	20 5
Soturac-Touzac	7 38	16 29	17 44	20 5	20 5
Fumel	7 48	16 40	18 3	20 16	20 16
LIBOS	7 53	16 45	18 9	20 21	20 21

**De Libos à Cahors**

LIBOS dép.	6 34	9 24	13 24	18 14	—
Fumel	6 42	9 31	13 31	18 21	—
Soturac-Touzac	6 58	9 41	13 41	18 32	—
Duravel	7 9	9 48	13 48	18 39	—
Puy-l'Evêque	7 25	9 56	13 55	18 46	—
Prayssac (Arrêt)	7 39	10 4	14 3	18 55	—
Castelfranc	7 46	10 9	14 8	19	—
Luzech	8 7	10 20	14 19	19 11	—
Parnac	8 20	10 29	14 28	19 21	—
Douelle (Arrêt)	8 29	10 34	14 33	19 26	—
Mercuès	8 37	10 39	14 38	19 32	—
CAHORS	8 53	10 51	14 50	19 45	—

**St-Denis-près-Martel et Aurillac**

St-Denis-près-Martel	4 45	14 43	18 39	18 50	—
Vayrac	4 53	14 50	—	18 58	—
Bétaillé (arrêt)	4 58	14 54	—	19 3	—
Puybrun	5 6	15 2	—	19 11	—
Bretoux-Biars	5 15	15 10	18 57	19 20	—
Port-de-Gagnac	5 21	15 16	—	19 25	—
Laval-de-Cère	5 30	15 23	—	19 34	—
Lamatvie	5 52	15 40	—	19 51	—
Siran (arrêt)	6 9	15 54	—	20 5	—
La Roquebrou	6 30	16 5	—	20 18	—
AURILLAC (arrivée)	7 13	16 40	20 15	20 55	—

**Aurillac à St-Denis-près-Martel**

AURILLAC départ	4 52	6	10 42	17 17	—
La Roquebrou	5 26	6 26	11 18	17 55	—
Siran (arrêt)	5 37	—	11 29	18 6	—
Lamatvie	5 51	—	11 43	18 21	—
Laval-de-Cère	6 6	—	11 58	18 33	—
Port-de-Gagnac	6 13	—	12 5 18 44	—	—
Bretoux-Biars	6 29	7 11	12 14	19 2	—
Puybrun	6 38	—	12 21	19 12	—
Bétaillé (arrêt)	6 47	—	12 28	19 20	—
Vayrac	7 2	—	12 33	19 25	—
St-Denis-près-Martel	7 9	7 31	12 40	19 33	